

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 23 fr. Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. -- On traite à forfait --

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX
ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. Pandon et Fils, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 45, 9 43, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 13, 6 48, 7 25, 8 28, 9 38, 11 08, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 45, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 38. Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 23, 9 55, 11 05, 12 57, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 33, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 18, 8 23, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS	
DU 24 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 60
4 1/2	89 75
Emprunts (5 0/0)	99 40
DU 26 DÉCEMBRE	
3 0/0	61 52 1/2
4 1/2	89 80
Emprunts (5 0/0)	99 45

ROUBAIX, 26 DÉCEMBRE 1874.

BULLETIN DU JOUR

La question si controversée de l'organisation de l'unité tactique paraît enfin avoir reçu une solution. Au dire de la France, qui donne ses renseignements comme absolument certains, les commandants de corps d'armée réunis mercredi chez le maréchal de MacMahon ont tous été d'avis qu'il ne fallait pas que la loi des cadres déterminât, une fois pour toutes, le chiffre des compagnies, et cette opinion a été celle du président de la République, dont l'accord si complet avec son ministre sur toutes les questions militaires, a trouvé là une consécration et une autorité nouvelle.

La France ajoute que le ministre de la guerre, quand sera discutée la loi des cadres, invoquera la tribune l'autorité du président de la République, sans l'approbation duquel aucune discussion militaire ne sera entamée devant l'Assemblée, aucune lutte soutenue par le gouvernement contre la commission.

L'Osservatore romano publie le texte de l'allocution prononcée par le Pape, le 21 décembre, en annonçant aux cardinaux la nomination de Mgr Scheloni, comme patriarche d'Antioche. Le Pape a déploré vivement les persécutions dont l'Eglise est l'objet. Il a rappelé la triste condition de l'Eglise en Allemagne, en Suisse et dans l'Amérique Centrale et Méridionale. Il a parlé ensuite de la persécution dirigée contre les catholiques arméniens en Turquie, malgré les traités qui garantissent la sûreté et la liberté des catholiques dans l'empire ottoman. Le Pape a ajouté: « La cause que nous défendons est la cause de Dieu qui soutient dans cette épreuve, les évêques, les prêtres et les fidèles en Allemagne, en Suisse et en Amérique. Prions Dieu pour qu'il aide l'Eglise dans ces persécutions. »

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, vendredi 25 décembre.

L'Assemblée, ou du moins la portion de l'Assemblée qui a bravé le froid, la neige et les accidents éventuels de chemin de fer pour se rendre hier à Versailles, a décidé que les vacances dureraient seulement jusqu'au 5 janvier. M. Jules Favre, dont l'appartenance à la tribune cause toujours quelque surprise, a insisté pour que les vacances ne fussent prolongées jusqu'au 11 janvier. Ce qui a motivé cette observation d'un membre de la droite: « Vous voulez nous empêcher de fêter les Rois. »

Evidemment ce n'est pas cette pensée antigastonomique qui a dicté la décision de la majorité d'hier; et il convient de voir

dans ce vote la preuve du désir commun à tous les groupes de se prononcer au plus tôt sur la question des lois constitutionnelles. Il ne reste plus guère que le centre droit prêt à appuyer la commission des Trente qui demandera la mise à l'ordre du jour de la loi sur le Sénat. L'extrême-droite et les bonapartistes la repousseront; la droite modérée ne l'appuiera que faiblement, car elle ne veut pas rompre avec l'extrême-droite quant aux groupes de la gauche, ils sont d'accord pour réclamer la connexité des lois constitutionnelles, c'est-à-dire un vote préalable sur l'ensemble de ces lois. On peut donc facilement prévoir ce qui arrivera la proposition de la commission des Trente sera repoussée par une forte majorité. On se rabattra probablement sur la loi électorale.

Si la séance d'hier a été fort peu intéressante, n'en revancha celle d'aujourd'hui est encore aujourd'hui l'objet des appréciations passionnées de tous les journaux.

L'honorable général Changarnier disait en quittant Versailles: Voilà une fameuse journée pour les impérialistes.

Cette séance est un événement considérable pour le parti bonapartiste. Son chef reconnu est venu en face de l'Assemblée et du pays poser très-nettement le programme du parti; et ceux qui, parmi les républicains, proclament bien haut l'éloquence de M. Ricard, dit l'Aigle de Niort, sont fort irrités de la maladresse qu'il a commise en faisant inconsciemment le jeu de M. Rouher.

La lutte s'est trouvée circonscrite entre républicains et impérialistes, et ces derniers, par un retour de fortune dont leurs adversaires maugréaient, ont eu un avantage de défendre non-seulement leur parti, mais aussi les principes les plus élevés du droit et l'honneur de la magistrature française. C'était la première fois que cette bonne fortune échait à M. Rouher, et il en a profité trébuchement. Il a même pu parler de la loi de déchéance, et, sans manquer de respect envers une décision de l'Assemblée, il a déclaré faire appel devant la nation souveraine. « Que les temps sont changés! » a raison de s'écrier une feuille républicaine.

Ce qui mérite d'être remarqué, c'est l'attitude des groupes de la droite et du gouvernement pendant cette lutte entre la République et l'Empire; ils restaient simples spectateurs, au grand déplaisir du Journal des Débats, irrité de l'abstention du ministre de la justice, et dont la mauvaise humeur s'exhalait dans cet interrogatoire ironique. « Est-ce que le gouvernement est tenu d'avoir une opinion sur des questions de droit? » Si M. Tailhand ne succombe pas sous ce coup terrible, c'est qu'il a la vie dure. La République française regrette que le débat n'ait pas provoqué un second vote de déchéance. Ses patrons et rédacteurs sont députés; pourquoi n'ont-ils pas pris l'initiative de cette proposition?

On a dit que les déclarations de M. Rouher et son adhésion à la demande d'enquête avaient provoqué une scission dans le parti bonapartiste dont la direction politique allait passer aux mains de M. le général Fleury et de M. de Saint-Paul.

Je puis vous affirmer que ces renseignements sont absolument faux.

On assurait hier et avant-hier dans les couloirs de l'Assemblée que le gouvernement est en possession de pièces importantes prouvant l'existence de comités radicaux. C'est possible; mais il faut croire que si des poursuites ne sont pas dès à présent résolues, c'est que ces comités ne tombent pas sous le coup de la loi; nous ne ferons pas comme les radicaux, qui accusent le gouvernement

et la magistrature de manquer à tous leurs devoirs. Nous sommes seulement libres de supposer que la police n'a pu encore mettre la main sur ces comités occultes dont on a parlé à propos des dernières élections.

On a distribué aux députés le projet de M. Ernest Picard proposant de renouveler les commissions parlementaires qui, au bout d'un an, n'ont pu aboutir à la rédaction d'un rapport. Ce projet vise particulièrement la commission des Trente.

Le plus clair de son travail est le rapport de M. Lefèvre-Pontalis sur la loi du Sénat, rapport dont le jeune et naïf député est si fier, qu'il en a fait hommage à l'Académie des sciences morales et politiques, espérant sans doute qu'il lui ouvrirait les portes de l'Institut. Laissons ses illusions au S. Y. de Seine-et-Oise, puisqu'elle, le rendant heureux et ne font de tort à personne.

On assure que, dans la séance du conseil des ministres où fut décidée la suspension du Pays pour 15 jours, M. le duc Decazes était d'avis que la suspension fût de six mois.

Un certain nombre de députés doivent profiter des vacances pour se rendre auprès de M. le comte de Chambord. Ils se proposeraient, dit-on, de solliciter du prince certaines concessions qui faciliteraient les négociations engagées entre la droite modérée et l'extrême droite.

On établissait un rapprochement entre ce déplacement de quelques députés et des démarches récentes faites près du prince au nom de l'Autriche et de la Russie. Ces deux puissances auraient fait engager le chef de la Maison de Bourbon à rendre plus facile la tâche de ses partisans, à céder sur quelques questions de forme afin de rendre possible une Restauration monarchique indispensable au rétablissement de l'équilibre européen. Je me borne à vous signaler ces bruits.

Ce soir, grand dîner au ministère de l'intérieur, en l'honneur des princes d'Orléans. Le général de Chabaud-Latour, outre les princes et princesses de la famille d'Orléans, a invité quelques députés connus pour leurs sentiments dynastiques. Quoique le maréchal de MacMahon n'ait que la rue à traverser, il n'est pas certain qu'il assiste à la réception qui suivra le dîner.

Le maréchal Serran s'en est occupé un stock de cinq colliers de la Toison d'Or à distribuer, par suite de la mort de M. Guizot. On dit qu'il se propose d'en envoyer un au maréchal de MacMahon et un autre au prince de Bismark. Nous ne savons si le maréchal sera très flatté de cet électionisme diplomatique.

La messe de minuit a été célébrée avec une grande solennité dans toutes les églises de Paris. C'est surtout à Notre-Dame que la cérémonie avait un caractère imposant. C'est Mgr Meglia, nonce du Pape, qui officia.

On a réveillonné à peu près partout cette nuit; les restaurants sont restés ouverts sur toute la ligne des boulevards; mais on a remarqué que dans la bourgeoisie l'usage du réveillon tend à disparaître. Il fait, du reste, un temps abominable: la pluie et la neige ne cessent de tomber; le Macadam des boulevards est partout défoncé et toutes les rues sont des ruisseaux de boue.

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 24 décembre 1874.

Les temps sont bien changés! s'écrie le Journal des Débats en rendant compte de la séance d'hier, en constatant l'attention curieuse avec laquelle M. Rouher a été

écouté, tandis qu'il, depuis la chute de l'Empire, l'ex-premier ministre impérial ne pouvait paraître à la tribune sans être accueilli par des violentes interruptions, l'accueil fait à M. Rouher est un signe nouveau, disent les Débats, des progrès que le parti bonapartiste a faits depuis quelque temps. La même feuille signale chez M. Rouher, une audace de langage et même un parti d'attitude qui aurait bien surpris l'Assemblée de Bordeaux. Oui, le Journal des Débats a raison: que les temps sont changés!

Cette attitude de M. Rouher, ce retour de l'Empire en perspective, inspirent aux divers groupes parlementaires la pensée de faire tourner l'enquête qui vient d'être votée en un ensemble de mesures dirigées contre la propagande bonapartiste et destinées à opposer une digue à l'invasion d'une restauration napoléonienne.

Mais il faut bien se persuader que ces mesures resteront tout à fait impuissantes, et les intérêts ne sont pas rassurés par un gouvernement capable de les protéger contre la démagogie. La monarchie seule peut nous préserver de l'Empire et du radicalisme.

La Commission d'enquête ne pourra être nommée avant le milieu de janvier, il lui faudra au moins six semaines ou deux mois pour faire ses recherches, tant à Paris que dans la Nièvre, ce qui reporte la discussion à la fin de Mars; il peut, d'ici là, arriver bien des incidents qui entrent cette enquête, ce qui explique la satisfaction manifestée par les bonapartistes.

La statistique publiée par le ministère de l'intérieur sur le résultat de la nouvelle loi municipale constate qu'il existe sur les listes municipales actuelles, 9,549,640 électeurs; soit une différence en moins, sur les listes précédentes, de 241,959 électeurs inscrits.

Les départements des Basses-Alpes, de la Corse, du Lot, de la Lozère, de Meurthe-et-Moselle, du Haut-Rhin sont les seuls dans lesquels le nombre des électeurs inscrits en vertu des prescriptions nouvelles de la loi du 7 Juillet 1874, soit supérieur à celui des électeurs inscrits sur les listes électorales municipales arrêtées le 31 mars 1874.

Les départements qui ont perdu le plus d'électeurs municipaux sont ceux du Gard, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire, de la Marne, du Nord, du Rhône, de Seine-et-Loire, de la Sarthe, de la Seine inférieure, de Seine-et-Oise, du Tarn et de la Seine, qui, à lui seul compte actuellement 39,628 électeurs municipaux de moins qu'au 31 mars 1875, malgré les inscriptions qui ont eu lieu à la suite de réclamations reconnues fondées après la publication des listes préparatoires dressées le 9 Août 1874.

Dans les départements de la Creuse, du Lot, de la Haute-Loire, du Loiret, de la Savoie, de l'Indre, de la Meuse, des Basses et Hautes-Pyrénées, des deux Savoies, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Vienne, le nombre des électeurs municipaux reste presque stationnaire.

Hier soir, après le Banquet annuel de la société de Géographie, un incident a eu lieu dans le salon où les assistants se trouvaient réunis et parmi lesquels se trouvait M. le comte de Paris. M. de Lusséps s'approcha du prince et lui dit, on ne sait à quel propos: « Un de mes ancêtres chargé sous Charles IX d'arrêter Henri IV refusa d'exécuter cet ordre. »

Le comte de Paris répliqua: « J'espère, monsieur, qu'en pareille circonstance vous feriez comme votre ancêtre. »

La circonstance à laquelle fait allusion M.

le comte de Paris s'appliquerait-elle au petit fils d'Henri IV?

Les amis de M. de Bourgoing démentent qu'il ait jamais songé à donner sa démission de député de la Nièvre.

On s'entretenait à la Bourse de l'arrestation d'un employé supérieur de la préfecture de la Seine, qui usait de manœuvres frauduleuses ayant le caractère d'escroqueries; il s'agissait d'une somme d'environ 120,000 francs.

DE ST-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans les premiers jours de janvier, le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Voici l'arrêté préfectoral qui convoque les électeurs notables de Roubaix pour la nomination de quatre membres de la Chambre de commerce:

- Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,
- Vu le décret réglementaire du 3 septembre 1861, sur l'organisation des Chambres de commerce;
- Vu le décret du 24 octobre 1863;
- Vu le décret du Président de la République en date du 22 janvier 1872;
- Vu l'article 621 du Code de Commerce modifié par la loi du 21 décembre 1871;
- Vu le décret du 3 avril 1873, portant que par dérogation aux dispositions sus-visées, le premier renouvellement partiel des membres des Chambres de Commerce élus en vertu du décret du 22 janvier 1872, aura lieu au mois de décembre 1874;
- Vu le procès-verbal de la Chambre de Commerce de Roubaix, établissant par la voie du sort l'ordre de sortie des membres;
- Vu la liste établie conformément à la loi du 21 décembre 1871, et récemment publiée, des commerçants patentés de la circonscription de la Chambre de Commerce;

ARRÊTE:

Article premier. — Les commerçants patentés désignés sur la liste ci-dessus mentionnée ont été convoqués le mardi 28 décembre courant, à neuf heures du matin, à la mairie (Salon blanc) pour concourir à l'élection des membres appartenant à la série, sortant d'exercice en 1874, qui sont: MM. Aimé Delfosse, Louis Motte-Besant, Louis Lefebvre, Gustave Wattine. La durée du scrutin sera de trois heures au moins.

Art. 2. — Chaque assemblée sera présidée par le Maire de la ville, qui devra s'adjoindre quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Art. 3. — L'élection sera faite au scrutin de liste.

Art. 4. — Nul ne sera élu au premier tour de scrutin s'il n'a obtenu la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé de la même façon le mardi suivant, au lieu ci-dessus indiqué et à la même heure, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante. L'élection des Présidents des Chambres de Commerce appartient aux Chambres elles-mêmes.

Art. 5. — Le président proclamera le résultat de l'élection. Le procès-verbal, dressé en triple original, sera immédiatement transmis en double au Préfet. Le

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 27 DÉCEMBRE 1874.

L'ESCLAVE

PAR G. DE LA LANDELLE. VII — PETITES RUZES (Suite).

Urbana n'avait jamais songé à l'interroger. Don Ciprian s'en était tenu aux dires des frères Tornazo.

Pour se conformer aux instantes prières de Rita, Victor irait-il jusqu'à renier son pays, ses parents et sa religion? — Non, certes!... Et Calisto n'avait-elle pas raison de compter sur un scandale?...

Dix fois, jusqu'au moment où les conviés arrivèrent en calèches, à cheval ou en chaises à porteurs, le jeune garçon lut dans les yeux de Rita la recommandation d'être prudent.

VIII EXHIBITION.

Repas fastueux, servi sous un dôme de verdure et de fleurs. Coup d'œil superbe. — D'un côté, les bois enguirlandés de la Castellania; de l'autre, une échappée de vue ménagée du côté des montagnes, puis, au delà des vignes et des champs, la mer, que bornaient quelquefois, et, entre autres, Ténériffe, surmontée de son double panache de fumée et de nuages.

Chacun d'applaudir à ce splendide panorama, dont l'attention fut bientôt distraite par un festin opulent où les surprises succédèrent aux surprises. Mets recherchés, vins de France, champagne pour faire diversion au vieux malvoisie, trop facile à se procurer.

Comme de raison, chacune des familles invitées s'était fait accompagner par ses esclaves de choix: — pas un nègre, mais des mulâtres ou des métis, placés chacun derrière ses maîtres, et concourant au service que dirigeait l'intendant Calisto, négresse pur sang.

Madame Heraldos avait affecté de faire revêtir une robe à couleurs tranchantes à sa quateronne favorite, la moins brune de toutes les filles esclaves de la Grande-Canarie.

Le riche Solastro avait amené deux métis jumeaux, remarquables par leurs cheveux blonds et lisses. D'après leur généalogie, qu'il développa complaisamment, ils avaient du sang anglais dans les veines.

Le docteur Bostigo, l'un des savants du pays, prit la parole et démontra qu'en vertu du phénomène de l'atavisme, ils devaient descendre des Guanches, c'est-à-dire d'anciens Canariens.

L'atavisme, en vertu d'un mystère de la nature, fait tout à coup reparaître le type primitif. Ces deux frères, mesdames et messieurs, ont plusieurs des principaux caractères attribués par les chroniqueurs aux indigènes de nos îles: teint olivâtre, taille élancée, yeux vifs et intelligents, angle facial moins aigu

que chez les autres Africains, cheveux blonds et soyeux, dulces flavosque crines.

A la suite de leurs révoltes contre les conquérants, beaucoup de Guanches furent réduits en esclavage, et se confondirent avec les Africains. Mais l'atavisme nous rend, en ces jeunes gens, deux spécimens très-intéressants de la race antique.

La loi a sagement voulu que l'enfant fût de la condition de la mère, dit un citadin de Têror, qui était accompagné aussi par un esclave à trait aquilins. Où en serions-nous, si la forme d'un nez, la couleur plus ou moins foncée du teint, ou la nature des cheveux devaient faire émanciper? L'atavisme dont nous parle le docteur Bostigo nous enlèverait nos sujets les plus précieux.

On était entre possesseurs d'esclaves: personne ne protesta; et la conversation, adroitement amenée et maintenue sur ce terrain par dona Urbana, en était très-précisément quand le troisième service fut enlevé.

Madame Heraldos, madame Solastro et quelques autres n'avaient pas manqué d'insinuer que, si le repas était magnifique, les amphitryons n'avaient pu le faire servir que par de vulgaires esclaves nègres, ou à très-peu de chose près. Ces allusions furent recueillies en souriant par don Ciprian et dona Urbana, qui, placés l'un en face de l'autre, échangèrent un regard d'intelligence.

Rita, reléguée à une petite table,

écoutait tremblante. Elle voyait Calisto sourire aussi d'un air peu rassurant. Son cœur se serrait; le moment décisif approchait.

— Mon Dieu! pensait-elle, comme j'ai peur.

Ne craignant plus de forcer la note, Urbana disait à madame Heraldos: — Je vous ai toujours trouvée bien heureuse d'avoir une femme de chambre aussi blanche que votre Aspasie.

La quateronne, sur qui se fixaient tour les regards, se redressa évidemment flattée.

— Et je désespérais, madame Salastro, de posséder jamais un serviteur comparable à vos jumeaux anglais; mais enfin...

— Quoi donc? s'écrièrent les convives avec des accents très-divers.

— Regardez! dirent à la fois don Ciprian et dona Urbana.

Calisto ouvrait la porte à deux battants.

Ce fut un coup de théâtre, un vrai triomphe.

L'esclave de luxe s'avancait dans son élégant costume de page, pieds nus, et les cheveux coupés assez ras pour que la moindre boucle fût impossible.

Avec une adresse parfaite, il distribuait les assiettes et les couverts de dessert, ce qui permit à chacun de le voir de près.

— Merveille! s'était écrié le savant Bostigo. Nous sommes ici plus de dix mois blancs que lui! Ah! madame Heraldos, vous êtes distancée; et vous, mon cher Solastro, vous voici battu

dans la double personne de vos métis jumeaux. — Comment te nommes-tu, garçon?

— Yoyo, senor, répondit Victor, qui passa prestement de place en place sous les yeux des autres esclaves de luxe, presque aussi contrariés que leurs maîtres de son éclatant succès.

Les Solastro, les Heraldos, punis par où ils avaient péché, entendaient avec dépit les exclamations des convives.

Urbana, silencieuse, savourait sa victoire.

Lorsque Victor posa sur la petite table l'assiette de porcelaine du Japon et le couteau d'argent destinés à Rita, elle avait les mains jointes, les yeux baissés, les lèvres serrées, l'air triste. Calisto était trop attentive pour qu'ils osassent échanger le moindre signe.

Il y avait eu un court instant de silence rompu seulement par le docteur Bostigo; mais on en était à la période bruyante du repas: vingt questions éclatèrent et se croisèrent. Victor lui-même versait le champagne à la ronde.

— Où donc Vos Grâces se sont-elles procuré cet esclave de luxe?

— D'où provient-il? — De la Havane, sans doute? — Connaissez-vous bien son origine? — Quel peut être son degré de croisement?

— Je parierais, pour huit, dit le docteur à voix qu'il atavisme n'ait encore ici produit une de ces exceptions saillantes que constate la science moderne.

(A suivre)